



Chaque semaine, le SNCTA aborde au cours de la campagne, une thématique spécifique.

La section se propose de décliner chacun de ces thèmes au niveau local.

Parce que la première affectation est souvent subie, chaque contrôleur doit pouvoir rejoindre dans un délai acceptable le centre de contrôle qu'il désire pour des raisons professionnelles ou personnelles. Cette politique de mobilité défendue depuis des décennies par le SNCTA a un écho tout particulier à Reims, centre non attractif dont l'alimentation repose intégralement sur les sorties ÉNAC.

Le SNCTA s'oppose depuis toujours à toutes les tentatives de l'administration ou d'autres organisations syndicales d'empêcher la mobilité. En effet, depuis des années, l'unique solution prônée par l'administration est de menacer de restreindre leur mobilité. Lors du dernier GT Effectif, l'UNSA-ICNA se rendait complice de ce plan en revendiquant l'affectation de « 2/3 des ressources ÉNAC en priorité aux centres en crise du sud et de l'ouest » (sic).

**Quels impacts auraient eu une telle mesure ?**

**1<sup>ère</sup> sanction :** deux tiers des 48 sorties ÉNAC disponibles cette année affectées vers les CRNA attractifs, ce sont 16 *ab-initio* restant à se répartir entre CDG, Athis et Reims.

Si l'on se fiait aux premières projections, 4 sorties ÉNAC nous étaient réservées sur toute l'année 2018. Inacceptable !

**2<sup>e</sup> sanction :** si les postes attractifs sont réservés en majorité aux sorties ÉNAC, autant de postes en moins sont disponibles en CAP. C'est donc une double peine que l'administration et l'UNSA-ICNA se préparait à infliger aux Rémois : une pénurie de qualification à moyen-terme et une restriction de la mobilité à court-terme.

**L'USAC-CGT a préféré ne pas participer à l'attribution de ces 48 sorties ÉNAC qu'elle a pourtant cautionné en signant le Protocole 2013.** Protocole pour lequel elle avoue aujourd'hui son impuissance arguant dans son carnet de campagne du 30 octobre que « la partie sur les recrutements était une donnée d'entrée non négociable. »

Est-ce que cette politique de la chaise vide réitérée lors des Assises du transport aérien est raisonnable quand l'avenir et la mobilité des contrôleurs rémois est menacé ?

**Par la seule mobilisation du SNCTA, Reims a obtenu 15 sorties ÉNAC, soit plus de 30 % des ressources disponibles, tout en conservant le droit à la mobilité des contrôleurs.**

Le SNCTA est conscient de la situation dramatique de l'effectif rémois qui résulte de la gestion calamiteuse et court-termiste de notre administration. Il exige qu'elle prenne des décisions d'urgence pour y faire face.

Pour autant, il n'acceptera jamais que l'unique solution proposée aux Rémois à leur problème d'effectif passe par une contrainte supplémentaire qui restreindrait leur droit à la mobilité, seul droit pour lequel ils sont encore comparables à leurs collègues.

**Vous n'acceptez pas que les Rémois payent à travers leur mobilité, les errances de notre administration ?**

**Les 4, 5 et 6 décembre, votez SNCTA !**

